

INSCRIPTIONS

Rentrée 2019

- ✓ Les inscriptions se déroulent **au mois de mars**.
- ✓ Elles concernent les enfants nés en 2016, 2015, 2014 qui n'ont jamais été scolarisés à la maternelle, ou qui changent de commune.

Les parents doivent s'adresser :

1) à la mairie :

S'y rendre aux horaires habituels d'ouverture munis :

- du livret de famille,
 - d'un justificatif de domicile,
 - d'un certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés dans un autre établissement.
- Un certificat d'inscription vous sera alors délivré.

2) à l'école maternelle :

Téléphoner ensuite à la directrice au 05 56 30 80 38, le vendredi (jour de sa décharge).

Une date sera alors convenue pour procéder à l'admission de votre enfant à l'école.

Papiers à fournir à la directrice lors du rendez-vous :

- certificat d'inscription délivré par la mairie
- livret de famille + photocopies
- carnet de santé avec vaccinations obligatoires à jour + photocopie des pages « vaccinations »
- certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés dans un autre établissement.